

Image not found or type unknown



## Une agence web interdit à un blogueur de communiquer sur sa...

Par **loula2010**, le **28/09/2012** à **13:06**

**Message supprimé par psychollama** : le message supprimé citait nommément le nom de deux sociétés.[/i]

Par **lexconsulting**, le **29/09/2012** à **01:53**

Et c'est quoi votre question ? C'est quoi votre problème au regard de votre intervention ?????

Vous contestez une décision de justice ? Et à quel titre ?

Vous intervenez pourquoi au juste ?

Merci de vos précisions sur ce qui précède.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Defenseur**, le **29/09/2012** à **02:51**

Bonjour,

Chaque société a une stratégie commerciale et elle ne peut être dévoilée par ses salariés. C'est pourquoi il y a des personnes qui sont chargées de la communication envers leur entreprise.

Il est certain que si une communication peut servir à leurs concurrents, le salarié qui divulgue ces informations au public peut être licencié sans préavis.